

# Déni et inconscient collectif

Patricia Chalon

Psychologue

Présidente d'Enfance Majuscule

**Depuis peu, toute personne intervenant auprès d'enfants — qu'elle soit professionnelle ou bénévole dans les secteurs de la protection de l'enfance ou de l'accueil du jeune enfant — doit présenter une attestation d'honorabilité. Cette mesure, bien qu'indispensable et attendue depuis très longtemps, risque déjà d'être contournée : l'intelligence artificielle, en offrant de nouveaux espaces de diffusion, ouvre des possibilités inédites à la pédocriminalité, rendant la prévention toujours plus difficile.**

Cela concerne bien sûr les enfants victimes directes des abus, mais aussi tous les autres enfants, ceux qui grandissent dans un climat de peur, de soupçon et de silence. Ils perçoivent très tôt les failles de notre société adulte et en portent durablement la trace. Les acteurs de la protection de l'enfance doivent donc travailler ensemble, mettant en évidence l'impuissance fréquente de nos institutions et l'inconscient collectif.

## LA RESPONSABILITÉ PÉNALE ET LA LIMITE DU DROIT FACE À L'INCONSCIENT

---

Le droit pénal repose sur un principe fondamental : la responsabilité individuelle, fondée sur l'acte et l'intention. Mais, face aux chiffres, il révèle une double limite :

D'une part, une impuissance préventive : le droit ne peut punir que ce qui est acté. Une attirance, aussi déviante soit-elle, n'est pas un délit tant qu'elle ne se traduit pas en acte. Cette frontière place la société dans une posture d'attente, jusqu'au drame. En attendant ce seuil dramatique, tous les enfants vivent dans une insécurité invisible — à l'école, dans les loisirs, dans les institutions.

D'autre part, une fragilité systémique : les juristes, magistrats et enquêteurs, ne sont pas exempts d'un inconscient. Si certains sont eux-mêmes traversés par les mêmes tensions, ou attirances, que celles qu'ils doivent juger, c'est toute la chaîne de décision — poursuite, jugement, sanction — qui peut s'en trouver biaisée.

## LE POLITIQUE FACE AU TABOU

---

Les chiffres de la pédocriminalité sont connus, les dérives aussi. L'inaction politique ne relève plus de l'ignorance mais d'une tolérance implicite. Les décideurs politiques vivent sous le poids de l'image et du pouvoir. Tabou, carrière, réputation... Reconnaître l'ampleur du problème, y compris dans leurs propres rangs, reviendrait à ébranler leur légitimité. Ce silence stratégique laisse les victimes seules et les agresseurs en position de force. Le tabou protège l'ordre établi, il enferme la parole, isole les victimes, et neutralise les témoins. Mais ce silence atteint aussi les autres enfants, témoins de l'absence de réaction. Ils comprennent que certaines violences peuvent être minimisées ou tues, et s'habituent à l'idée que la société détourne le regard.

## L'INAVOUABLE ET LE SURMOI COLLECTIF

---

Une étude australienne révèle que près d'un homme sur six déclare une attirance sexuelle pour les enfants et les adolescents ; près d'un sur dix reconnaît être déjà passé à l'acte — du visionnage délibéré de pédopornographie à la prostitution infantile — et un sur quinze admet qu'il violerait un enfant de moins de 14 ans s'il était sûr de ne jamais être pris. Même si cette étude ne reflète pas nécessairement la situation française, elle pose une question vertigineuse : comment lutter contre un phénomène aussi massif que refoulé ? Il ne s'agit pas seulement de punir, mais d'affronter, collectivement, l'idée dérangeante que la pédocriminalité ne vient pas d'un "ailleurs monstrueux", mais de notre propre tissu social, institutionnel, et parfois personnel.

La question soulevée par cette étude est essentielle : « Qu'est-ce qui « empêche » les cinq individus qui ne passent à l'acte ? Quel mécanisme inconscient est à l'œuvre ? Comment le prendre en compte ? » Elle renvoie à des mécanismes psychiques fondamentaux : le surmoi et l'inhibition morale. Chez ceux qui ressentent une attirance sans passer à l'acte, le surmoi joue un rôle de garde-fou : peur de la loi, culpabilité, honte, ou structure éthique suffisamment solide ? Mais la frontière entre attirance et passage à l'acte reste parfois fragile, surtout en l'absence d'écoute ou de traitement. Les professionnels de l'enfance peuvent être eux-mêmes traversés par des affects, des représentations, du déni, de la minimisation ou de l'évitement.

Lorsqu'un adulte refuse de nommer ou d'expliquer, il laisse l'enfant seul avec ses peurs et ses représentations. Le silence ne protège pas : il crée une zone grise qui fragilise la construction psychique. Parler des droits de l'enfant, et lutter contre la pédocriminalité, c'est protéger ceux qui ont déjà été brisés, mais aussi garantir à chaque enfant la possibilité de grandir dans une société qui ne détourne plus le regard. C'est accepter nos propres ambivalences, nos institutions, nos automatismes de défense. C'est reconnaître que le pouvoir adulte (parental, éducatif, politique) n'est jamais neutre et qu'il appelle à une vigilance constante. 🐞

**Il ne s'agit pas seulement de punir, mais d'affronter, collectivement, l'idée dérangeante que la pédocriminalité ne vient pas d'un "ailleurs monstrueux", mais de notre propre tissu social, institutionnel, et parfois personnel.**